

Hygiène

Même si les citoyennes et citoyens canadiens arrivant directement du Canada ne sont pas tenus d'avoir un certificat international de vaccination, il est quand même conseillé de l'obtenir avant de quitter le Canada, en cas de changement d'itinéraire.

Réglementation concernant les produits agricoles

À son arrivée en Nouvelle-Zélande, le visiteur ou la visiteuse est tenu(e) de déclarer aux inspecteurs du ministère de l'Agriculture de la Nouvelle-Zélande les produits d'origine animale, les fruits, les légumes ou les plantes qu'il ou elle transporte.

Si le visiteur ou la visiteuse s'est préalablement rendu(e) dans un pays où certaines maladies animales sont endémiques, les inspecteurs ont le droit d'exiger que les vêtements et les produits exposés soient désinfectés sous surveillance. Quant aux produits d'origine animale, aux fruits, aux légumes et aux plantes, il se peut qu'on ait à les détruire.

Comment vous rendre en Nouvelle-Zélande

L'aéroport international d'Auckland est desservi par tous les vols internationaux, à l'exception de certains vols entre l'Australie et la Nouvelle-Zélande. Certaines lignes aériennes, assurant le service entre la côte est de l'Australie et la Nouvelle-Zélande, utilisent l'aéroport international de Christchurch. Enfin, il y a quelques vols quotidiens entre Sydney (Australie) et l'aéroport international de Wellington.

Les voyageurs en provenance d'Amérique du Nord ont le choix des vols suivants :

- vols CAIL de Toronto et de Vancouver jusqu'à Auckland;
- Vancouver-Auckland par *Air New Zealand*.
- Los Angeles-Auckland par *Continental Airways*, *United Airlines* et *Air New Zealand*.

Les déplacements en Nouvelle-Zélande

Service aérien — *Air New Zealand* et *Ansett New Zealand*, utilisant des avions à réaction ou de propulsion à réaction, effectuent de nombreux vols quotidiens entre une trentaine de centres.